**Dates clés de la crise sanitaire impactant le spectacle vivant - CPNEF-SV**

**Liste non exhaustive**

**2020**

* 29 févier 2020 interdiction des rassemblements confinés de plus de 5 000 personnes
* 8 mars 2020 interdiction des rassemblements de plus de 1000 personnes. 13 mars interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes
* 14 mars 2020 fermeture des lieux recevant du public et confinement général
* Mai 2020 : le Président annonce un plan pour la culture, qui comprend notamment l'année blanche pour les intermittents (prolongement des allocations chômages au régime spécifique jusqu'en aout 2021)
* Juin 2020 : autorisation de reprise sous conditions de mesures sanitaires, mais beaucoup de structures culturelles l'estime incompatible pour des raisons artistiques ou économiques.
* Août 2020 : ajustement des mesures sanitaires selon les zones vertes/rouges. Interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes.  
  Les spectacles et concerts en configuration debout ne sont toujours pas autorisés en intérieur.
* Septembre 2020 : maintien des restrictions en fonction des zones. Activité réduite ou à l'arrêt. Autorisation de reprise d'activité avec contact physique sur les plateaux, dans le respect des protocoles sanitaires établis par la profession
* Octobre 2020 : interdiction des spectacles sous-chapiteaux, dont cirque.
* 17 octobre 2020 : instauration d'un couvre-feu dans certaines agglomérations de 21h à 6h.
* 30 octobre 2020 re-confinement sur tout le territoire. La culture est exclue des activités essentielles listées par le gouvernement.  
  Certaines activités hors publics sont autorisées : créations, répétitions, enregistrements...

**2021**

* Début 2021 : toujours pas de réouverture prévue, couvre-feu à 19h.
* Mars/avril 2021 : manifestations et occupations de lieux culturels sur tout le territoire (une centaine de lieux, dont le Théâtre national de l'Odéon, le TNS...). Le secteur culturel élargit son mouvement à tous les précaires et à la défense des droits de tous les travailleurs.
* 19 Mai : réouverture progressive des lieux culturels où les spectateurs sont assis, couvre-feu à 21h et en jauges limitées
* 9 juin : couvre-feu à 23h et jauges augmentées bien que toujours limitées
* 1er juillet : fin du couvre-feu, levée des restrictions de jauges pour les spectacles assis ; les spectacles debout font l'objet de restrictions et sont autorisés selon des protocoles fixés localement par les Préfets ; le passe sanitaire est mis en place pour les événements et lieux de plus de 1000 places.
* Juillet : "la reprise n'est qu'une illusion" estime la CGT spectacle constatant qu'un grand nombre de lieux n'ont pas pu réouvrir ou que de nombreux festivals n'ont pas pu se tenir
* 21 juillet : le passeport sanitaire s'impose à tous les événements et ERP culturels de + de 50 personnes.
* 31 juillet : publication de l'ordonnance qui prolonge l'année blanche pour les salariés intermittent au 31 décembre 2021
* 9 Aout : le passeport sanitaire s'impose à tous les événements et ERP culturels de toutes tailles
* 15 novembre : retour de la capacité de remplissage maximale des salles en intérieur, en configuration debout, toutes jauges et en tous territoires. Mais en pratique des limitations de jauge peuvent être appliquées selon les territoires en fonction du taux de circulation du virus.

**2022**

* 3 janvier : retour des jauges fixées à 2000 personnes maximum en intérieur et 5000 en extérieur. Les concerts debout sont interdits.